

Conditions de participation jeu-concours BIC Shaver

Organisatrice : La Société BiC (Suisse) SA, Cadempino, organise un concours du 10 août au 30 septembre 2020. Aucune obligation d'achat n'est prévue pour pouvoir participer à ce concours.

Toutes les personnes physiques résidant en Suisse **peuvent participer** au concours. Pour les participants de moins de 13 ans, une autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale est nécessaire ; cette autorisation devra être fournie à la société organisatrice au plus tard au moment de recevoir le prix, si celui-ci a été gagné par une personne de moins de 13 ans.

Ne sont pas autorisés à participer les organes et les employés de l'organisatrice, leur famille, ainsi que toute personne mise en relation professionnellement avec le présent jeu-concours (« participant »).

La participation au jeu-concours n'implique aucune obligation d'achat de biens de l'organisatrice, mais les participants doivent :

- Disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valable.
- Répondre correctement aux questions à choix multiples.
- Remplir le formulaire en indiquant vos nom, prénom et adresse e-mail.

En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions.

Dates du jeu-concours : À partir de 12:00 heures du 10.8.2020 jusqu'à 23:59 heures du 30.9.2020 (heure locale).

Pour pouvoir participer au concours, il est nécessaire de disposer d'une adresse e-mail (ou d'en créer un gratuitement), de répondre correctement aux questions et de remplir le formulaire avant la fin de la période du concours.

L'organisatrice n'est pas responsable de la non-réception des réponses causée par une défaillance technique ou toute autre dysfonctionnement.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par participant pendant toute la durée du jeu-concours. Les participations supplémentaires d'une même personne ne seront ni acceptées ni prises en compte et seront exclus du concours.

Prix : nous mettons en jeu le prix suivant :

Deux trottinettes électriques « XIAOMI Mi M365 » d'une valeur de CHF 415 chacune.

Tout versement en espèces du prix du jeu-concours ou toute demande d'un prix de remplacement sont exclues.

Détermination des gagnants : A la fin de la période du concours, le gagnant sera tiré au sort parmi les participants qui auront répondu correctement à toutes les questions du quiz.

Information du gagnant et remise du prix: le gagnant sera contacté par e-mail au plus tard le 31.10.2020. Le gagnant disposera alors d'un délai de 30 jours à partir de la première prise de contact pour répondre et obtenir son prix. S'il ne se manifeste pas dans les 30 jours suivants la première prise de contact, l'organisatrice se réserve le droit de le disqualifier et d'attribuer le prix à un autre gagnant. Ce dernier sera déterminé au moyen de la procédure mentionnée plus haut.

Le prix sera transmis au gagnant par poste ou par courrier privée.

Utilisation des données :

Les données personnelles des participants sont utilisées exclusivement pour le déroulement du concours et aux fins qui y sont prévues, comme illustré dans les présentes conditions de participation. Les informations fournies seront traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données.

L'organisatrice s'engage à traiter avec diligence les données recueillies dans le cadre du jeu-concours.

Exclusion du jeu-concours, fin anticipée, responsabilité : l'organisatrice se réserve le droit de disqualifier sans aucune justification et d'exclure du jeu-concours avec effet immédiat ou de priver de son prix à tout participant qui manipule le jeu-concours ou qui tente de le faire et/ou qui enfreint les conditions de participation ou les bonnes mœurs et/ou qui tente d'une manière déloyale d'influencer le jeu-concours, voire d'exiger la restitution du prix.

L'organisatrice se réserve le droit d'interrompre ou de terminer de manière anticipée le jeu-concours sans annonce préalable et sans indication de motifs, notamment si un déroulement normal ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ces cas précis, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisatrice.

Le présent jeu-concours n'est en aucune façon sponsorisé, recommandé ou géré par ou en collaboration avec Instagram. Les participants communiquent leurs informations personnelles à l'organisatrice et Instagram décline toute responsabilité concernant les-éléments du jeu-concours.

L'organisatrice décline toute responsabilité à l'égard du gagnant en cas de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la forme, découlant du jeu-concours et du prix ou en rapport avec ceux-ci.

Le jeu-concours est soumis au **droit suisse**.

Tout recours juridique est exclu.